

M<sup>e</sup> Serena Trifiro

Extension / poste : 210

Courriel / Email: [strifiro@gattusogbm.com](mailto:strifiro@gattusogbm.com)

Montréal, le 4 mars 2021

**PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE**

Me Véronique Dubois, secrétaire

**Régie de l'énergie**

800 Place Victoria

2<sup>e</sup> étage, bureau 255

Montréal (Québec) H4Z 1A2

*À l'attention de Me Véronique Dubois*

**Objet: R-4041-2018 : HQD – Demande relative au programme GDP Affaires – Phase 2  
Demande de délai pour le dépôt des DDR de l'ACEF de Québec  
Notre Dossier : 5337-002**

Chère consœur,

Malgré les efforts consacrés au dossier en rubrique, l'ACEF de Québec (ACEFQ) prévoit qu'elle ne sera pas en mesure de déposer ses demandes de renseignements (DDR) adressées au Distributeur à l'intérieur de l'échéance fixée par la décision D-2021-010, soit d'ici le 5 mars 2021 à 12h00.

Cette situation résulte d'une accumulation d'échéances, concomitantes ou simultanées, qui se sont ajoutées dans différents dossiers impliquant l'ACEFQ depuis la décision D-2021-010.

Notamment, l'analyste de l'ACEFQ est également mobilisé pour le dossier R-4008-2017 étape C d'Énergie dans lequel le dépôt de DDR est également prévu pour le 5 mars. Dans ce même dossier, le traitement accéléré d'une demande visant l'approbation de quatre contrats d'approvisionnement s'est ajouté depuis la décision D-2021-010, impliquant diverses représentations additionnelles auprès de la Régie (R-4008-2017 étape C, C-ACEFQ-0094 et 0095) et une échéance de dépôt de DDR d'ici lundi le 8 mars 2021. La préparation d'une demande d'intervention de l'ACEFQ et la participation à une rencontre préparatoire dans le dossier R-4141-2020 se sont également ajoutées aux charges de travail de l'analyste de l'ACEFQ depuis la décision D-2021-010 sans compter que celui-ci assiste l'ACEF de l'Outaouais (ACEFO) dans la poursuite du dossier R-4122-2020 phase 3B de Gazifère.

Dans ces circonstances, l'ACEFQ demande respectueusement à la Régie de lui accorder un délai jusqu'au mardi **9 mars 2021, 12h00**, pour le dépôt de ses DDR dans le présent dossier.

Le cas échéant, l'ACEFQ soumet que le Distributeur pourrait également disposer de deux jours ouvrables additionnels, s'il le souhaite, pour déposer ses réponses aux DDR de l'ACEFQ, soit jusqu'au 23 mars 2021, 12h00. L'ACEFQ s'engage à déposer ce même jour, si nécessaire, ses contestations des réponses aux DDR fournies par le Distributeur afin d'assurer le respect de l'échéancier fixé par la Régie dans sa décision D-2021-010 pour la suite du dossier.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, nos salutations les plus distinguées.

**GATTUSO BOURGET MAZZONE S.E.N.C.R.L.**

(s) Serena Trifiro

**M<sup>e</sup> Serena Trifiro**

ST/